

SEMINAIRE D'ACCUEIL ET DE METHODOLOGIE FPD-1000-20

Plan de cours

RESPONSABLES

Nom	Yann Breault
Local	Bureau A-1675
Disponibilités	Les mardis de 12.30 à 13.30, ou sur rendez-vous
Courriel	breault.yann@uqam.ca

Nom	Jean-François Gareau
Local	Bureau A-1675
Disponibilités	Les mardis de 12.30 à 13.30, ou sur rendez-vous
Courriel	gareau.jean-francois@uqam.ca

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le baccalauréat en relations internationales et droit international offre une formation intégrée en relations internationales et en droit international. Il vise à assurer une formation générale nécessaire à la compréhension et à l'analyse des phénomènes internationaux, notamment en ce qui a trait aux enjeux politiques et juridiques de la mondialisation, aux régimes politiques et juridiques des pays étrangers et à la politique étrangère des États. Il permet l'acquisition tant des concepts utilisés par la science politique que le langage et les concepts utilisés en droit.

Il s'adresse aux personnes qui veulent œuvrer dans la fonction publique locale, nationale ou internationale, dans le mouvement associatif, dans les grandes entreprises qui œuvrent à l'échelle internationale ou dans les communications internationales. Le programme prépare également à la poursuite d'études de deuxième cycle dans des disciplines qui s'intéressent aux phénomènes internationaux. L'étudiant-e doit atteindre un niveau de maîtrise suffisante de l'anglais et peut entreprendre ou perfectionner l'étude d'une troisième langue.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU COURS

Ce séminaire vise à bien intégrer les nouveaux inscrits au BRIDI. Il s'agit du premier cours du programme, et de l'un des seuls à aborder la matière dans une perspective bi-disciplinaire. Il entend donc démontrer, d'une part, la complémentarité entre les disciplines, et de l'autre, les défis que présente la multidisciplinarité.

Dans ce contexte, le FPD1000 comporte trois dimensions : la première, théorique, sert d'introduction aux deux disciplines (droit international public et Relations internationales); la seconde, méthodologique, porte sur les outils de recherche essentiels à ces deux disciplines ; la troisième, pratique, permet d'appliquer et de communiquer les connaissances acquises. Les étudiant-e-s seront ainsi appelé-e-s à développer leurs aptitudes en travaillant sur un canevas thématique permettant une démarche de réflexion bi-disciplinaire.

Aucun préalable n'est requis pour ce cours. Une connaissance fonctionnelle de l'anglais est fortement recommandée.

Ce cours encouragera plus spécifiquement l'étudiant-e à :

- distinguer les aspects méthodologiques et épistémologiques propres à la science politique et au droit;
- développer sa capacité de réflexion bi-disciplinaire sur un enjeu contemporain des relations internationales;
- améliorer sa capacité à travailler en équipe;
- apprendre à identifier, évaluer et localiser les ressources documentaires pertinentes au champ couvert par le programme (monographies, articles spécialisés, publications officielles, etc.);
- conduire et mener à bien un projet de recherche – de la formulation d'une problématique à la communication orale et écrite des résultats en passant notamment par l'élaboration d'un plan et d'un appareil scientifique adéquat (bibliographie, références, etc.).

FORMULES PEDAGOGIQUES

Exposés magistraux (PowerPoint) ; lectures hebdomadaires obligatoires, sources documentaires complémentaires ; discussions et exercices pratiques en classe, encadrements personnalisés des équipes. Lors des exposés magistraux, les étudiant-e-s sont évidemment invité-e-s à poser des questions sur la matière ou sur les lectures.

MATERIEL REQUIS

Le matériel obligatoire :

- *Manuel canadien de la référence juridique*, 8^e éd., Toronto, Carswell, 2014.
- *Guide de méthodologie en science politique*, Montréal, Centre Paolo Freire (Science Politique - UQAM)
- Les **lectures hebdomadaires obligatoires** et tout autre matériel pédagogique pertinent seront mis à disposition en temps opportun par le biais de la plateforme de support de cours en ligne MOODLE (<http://www.moodle.uqam.ca>).
 - Ce site constituera en outre la voie de communication privilégiée pour toute information relative au cours. Les étudiant-e-s doivent donc absolument posséder une **adresse électronique de l'UQAM** pour pouvoir être rejoints par le biais de l'adresse électronique collective.

Conformément à la pratique universitaire, un cours correspond à 135 heures de travail de la part de l'étudiant-e. En principe, pour chaque tranche de 3 heures d'enseignement, 6 heures sont prévues pour les lectures et prestations obligatoires.

Ressources recommandées :

Université du Québec à Montréal, INFOSPHÈRE, Version 3 (réalisée par Catherine Passerieux et Lucie Verreault, mise à jour le 25 octobre 2011), en ligne : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere>

En relations internationales (ouvrages généraux en français)

- Balzacq, Thierry et Frédéric Ramel (dir). *Traité de relations internationales*. Coll. « Références ». Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2013, 1232 p.
- Devin, Guillaume (dir). *Méthodes de recherche en relations internationales*. Coll. « Relations internationales ». Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2016, 272 p.
- Macleod, Alex, Évelyne Dufault et Frédérick Guillaume Dufour (dir). *Relations internationales : théories et concepts*, 3^e édition revue et augmentée. Outremont : Athéna et Montréal : CÉPÈS, 2008, 573 p.
- Macleod, Alex et Dan O'Meara (dir). *Théories des Relations internationales : Contestations et résistances*, 2^e édition revue et augmentée. Outremont : Athéna et Montréal : CÉPÈS, 2008, 661 p.
- Oliver, Lawrence, Guy Bédard et Julie Ferron. *L'élaboration d'une problématique de recherche : Sources, outils et méthode*. Paris : L'Harmattan, 2005, 100 p.

En droit international

- Dupuy, Pierre-Marie et Yann Kerbrat, *Droit international public*, 13^e éd, coll « Précis », Paris, Dalloz, 2016, 920 p.
- Daillier, Patrick, Alain Pellet, Mathias Forteau et Nguyen Quoc Dinh, *Droit international public*, 8^e éd, coll « Traités », Paris, LGDJ, 2009, 1722 p.
- Arbour, Jean Maurice et Geneviève Parent, *Droit international public*, 7^e éd, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017, 1324 p.
- Salmon, Jean (dir), *Dictionnaire de droit international public*, coll « Universités francophones », Bruxelles, Bruylant, 2001, 1198 p.
- Distefano, Giovanni et Gionata P. Buzzini, *Bréviaire de jurisprudence internationale : les fondamentaux du droit international public*, 2^e éd, Bruxelles, Bruylant, 2010, 1630 p.

Date	Contenu du cours	Évaluation et consignes
28/08/18	<p>Journée d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux défis de la bi-disciplinarité • Présentation du plan de cours • Outils de communication 	Adoption de l'entente d'évaluation
04/09/18	<p>Cours 1 — La démarche de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix du sujet • Planification du travail • Collecte de données • Analyse des résultats • Rédaction 	Formation des équipes de recherche
11/09/18	<p>Cours 2 — Planification du colloque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thème et axes de recherche • Identification des sujets • Organisation du travail d'équipe 	<p><i>Consignes relatives à la bibliographie exploratoire</i></p> <p><i>Consignes relatives à la fiche de lecture</i></p>
18/09/18	<p>Cours 3 — Problématiques de Relations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets et acteurs • Variables • Cadres théoriques 	<p>Remise de la bibliographie exploratoire (5%)</p> <p><i>Consignes relatives à la proposition de communication</i></p>
25/09/18	<p>Cours 4 — Problématiques de Droit international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature de la société internationale • Structure du droit international • Raisonnement et logique juridique 	Remise de la fiche de lecture (5%)

02/10/18	Cours 5 — Les sources du droit international <ul style="list-style-type: none"> • La notion de source du droit • Le système des sources du droit international • Les moyens auxiliaires de détermination 	Remise de la proposition de communication (10%) <i>Consignes pour la bibliographie</i>
09/10/18	Cours 6 — Initiation aux outils de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des sources • Bases de données en relations internationales • Bases de données en droit international 	Remise du plan de travail (5%) <i>Consigne pour le résumé critique</i>
16/10/18	<i>Encadrement en équipes — la planification de la recherche et de la division du travail</i>	Approbation des ouvrages pour le résumé critique
23/10/18	SEMAINE DE LECTURE	
30/10/18	Cours 7 — Traitement et analyse des sources documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Types de sources • Traitement des données qualitatives et quantitatives • Exercice d'analyse de sources 	Remise du résumé critique (15%)
06/11/18	Cours 8 — Recherche spécialisée en droit international <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes d'analyse des traités • Méthodes d'analyse de la jurisprudence 	
13/11/18	Cours 9 — Références et modes de citation <ul style="list-style-type: none"> • Types de citations • Modes de citation et notices bibliographiques • Pages liminaires 	

20/11/18	<i>Encadrement en équipes — le travail de session</i>	Remise de la bibliographie (10%)
27/11/18	Cours 10 – Considérations épistémologiques <ul style="list-style-type: none"> • Relations sujet-objet • Expliquer ou comprendre ? • Exercice de réflexivité 	
04/12/18	<i>Encadrement en équipes — la présentation orale</i>	
11/12/18		Remise du travail de session (40%)
18/12/18	COLLOQUE	

MODES ET CRITERES D'EVALUATION PROPOSES

Outils d'évaluation

Au cours de la session, vous devrez fournir trois prestations individuelles*, ainsi que cinq prestations portant sur un même thème et faisant l'objet d'un travail d'équipe (environ 6 personnes).

Outils d'évaluation	Pondération	Échéances
Bibliographie exploratoire*	5%	18/09/18
Fiche de lecture*	5%	25/09/18
Proposition de communication	10%	02/10/18
Plan de travail	5%	09/10/18
Compte-rendu critique*	15%	30/10/18
Bibliographie	10%	20/11/18
Rapport de recherche	40%	11/12/18
Présentation orale	10%	18/12/18

Présentation matérielle

Les règles à utiliser sont celles en vigueur à la Faculté de science politique et de droit. Le travail de session devra être rédigé conformément aux modes de citation que l'on retrouve dans le *Guide Paolo Freire*, et suivre le modèle du *Manuel canadien de la référence juridique* pour les sources juridiques. Le travail de session doit impérativement être remis à la date prévue.

Une pénalité de 5% par jour sera octroyée en cas de retard.

Critères généraux de correction pour les travaux de session

La justesse, la qualité et/ou la pertinence :

- a) du raisonnement et de l'argumentation;
- b) de la recherche documentaire en bibliothèque et sur Internet;
- c) des références dans les corps du texte et en notes de bas de page;
- d) du respect des modes de citation appropriés;
- e) de la présentation matérielle et du style;
- f) de la langue française*.

* L'étudiant-e ou l'équipe peut perdre jusqu'à 10% pour les fautes de français.

Barème de notation

Notation littérale	Pourcentage	Valeur
A+	92 à 100%	Excellent
A	88 à 91%	Excellent
A-	85 à 87%	Excellent
B+	82 à 84%	Très bien
B	78 à 81%	Très bien
B-	75 à 77%	Très bien
C+	72 à 84%	Bien
C	68 à 71%	Bien
C-	65 à 67%	Bien
D+	62 à 64%	Passable
D	60 à 61%	Passable
E	0 à 59%	Échec

Communication des résultats

Les résultats aux évaluations seront communiqués aux étudiant-e-s par la voie du logiciel [RÉSULTATS](#). Les professeurs s'engagent à corriger les prestations à l'intérieur d'un délai de trois semaines à partir de la date de réception des travaux ou de la prestation à évaluer.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES

Conformément à la *Charte des droits et responsabilité des étudiantes et étudiants*, les étudiant-e-s reconnaissent avoir les responsabilités suivantes :

- a) de respecter la dignité et les droits de tout autre membre de la communauté universitaire;
- b) de s'informer et de participer à la vie universitaire;
- c) d'effectuer ses choix de cours aux dates et délais prescrits et de respecter les modalités et échéances d'évaluation prévues à son programme et à ses cours;
- d) de respecter les règles universitaires de probité intellectuelle et scientifique sanctionnant le plagiat, la fraude, le copiage, la tricherie et la falsification de documents;**
- e) de respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la probité en recherche, et à la déontologie dans toutes les activités ayant un lien avec son statut d'étudiante et d'étudiant de l'UQAM;
- f) de respecter les dates d'échéances administratives prévues au calendrier universitaire ainsi qu'aux règlements et politiques de l'Université;
- g) de participer avec les autres membres de la communauté universitaire à l'élaboration et au maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et sécuritaire;
- h) de respecter les modalités d'utilisation des ressources documentaires, des équipements, des locaux et des services mis à leur disposition afin, entre autres, d'en permettre l'accès au plus grand nombre de personnes.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca